

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 février 2019

DCM N° 19-02-28-15

Objet : Cession d'un terrain communal situé rue du Faubourg à Magny.

Rapporteur: M. CAMBIANICA

Metz Métropole a souhaité développer les parkings relais ou de rabattement à proximité des principales lignes du réseau de transport de Metz-Métropole, sur le territoire de Metz.

Après un recensement des sites susceptibles de répondre aux critères de sélection, la Ville de Metz a proposé à Metz Métropole un terrain de 10 706 m² situé à Magny, à proximité de l'arrêt Faubourg de la ligne 5, partiellement exploité en jardins familiaux. La capacité potentielle du site représente environ 400 places.

L'aménagement de ce terrain en parking de rabattement, dans un premier temps de l'ordre de 25 places, permettrait de répondre aux problèmes de stationnement des pendulaires du quartier de l'Amphithéâtre (temps de parcours en bus d'environ 12 minutes).

Il est donc proposé de céder cette parcelle à Metz Métropole moyennant le prix de 2,30 € le m², conformément à l'évaluation du Service France Domaine, soit un montant de 24 623,80 €, montant qui permettra de compenser le coût de relocalisation des jardins familiaux.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'évaluation du Service France Domaine,

VU l'accord de METZ METROPOLE,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE CEDER** à METZ METROPOLE, 11 Boulevard Solidarité, 57071 METZ, la parcelle cadastrée sous :

BAN DE MAGNY :

Section MO n° 27 – Rue du Faubourg – 10 706 m².

- **DE REALISER** cette cession moyennant le prix de 2,30 € le m², conformément à l'évaluation du service France Domaine, soit un montant de 24 623,80 €.
- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire.
- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice concerné.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de la vente, à effectuer les opérations comptables et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Le Maire de Metz,
Conseiller Départemental de la Moselle
Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action foncière
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme
Référence nomenclature «ACTES» : 3.2 Alienations

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 33 Absents : 22 Dont excusés : 10

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ